

Extrait du référentiel de certification NF 187 et des additif FDES + addendum de juin 2013

Norme de référence NF EN 1339:2004 (P 98-339)

■ SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

Classe d'appellation NF (1)		S4	T7	T11	U14	U25	U30
Résistance à la flexion (Mpa)	T _{0,95}	3,5	4,0	4,0	5,0	5,0	5,0
Charge de rupture (kN)	P _{0,95}	4,5	7,0	11,0	14,0	25,0	30,0
Destination VOIRIE & TOITURE	pose sur sable ou mortier	véhicules de charge par roue < 0,6 t	véhicule de charge par roue < 0,9 t	Véhicules de charge par roue < 2,5 t circulation occasionnelle et à vitesse réduite		Véhicules de charge par roue ≤ 6,5 t circulation occasionnelle et à vitesse réduite	
	pose sur plots	/	accès piétons exclusivement usage modéré sur petite surface (par ex : terrasses privatives) et hauteur des plots ≤ 15 cm	usage collectif ou public	véhicules de charge par roue < 0,9 t circulant à vitesse réduite et à raison de 40 véhicules/jour et par sens au maximum (aires de stationnement, ...)		/

(1) La lettre est le symbole retenu par la norme NF EN 1339 pour le marquage de la résistance à la flexion, et le chiffre qui la suit, celui retenu pour le marquage de la charge de rupture.

Caractéristiques géométriques :

- rapport Longueur/épaisseur > 4

- tolérances dimensionnelles : Longueur et largeur ≤ 600 mm : ± 2 mm ; > 600 mm : ± 3 mm / Epaisseur : ± 3 mm

- épaisseur de la couche de parement des dalles bicouche ≥ 4 mm

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Spécifications	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse	XF1 à XF3

Résistance à l'abrasion :

Classe H Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm

Résistance à la glissance ou au dérapage :

Pour les dalles dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque NF.

■ CARACTÉRISTIQUES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Spécifications	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne ≤ 1,0kg/m ² - résultats individuels ≤ 1,5kg/m ²	XF4

Eveil de Vigilance : dalles podotactiles

Guidage tactile au sol

Géométrie :

Position des plots : espace entre plots et continuité du profil
Nombre de rangées de plots/Hauteur et diamètre des plots

Géométrie :

Le module comporte des dispositifs simples ou doubles-largeur mini – longueur mini. Nervures : Largeur – hauteur – entraxe – avec ou sans chanfrein ou bords arrondis

Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage

Stabilité à la variation de température : Pas de variation dimensionnelle > 1 % ni fissuration, écaillage ou faïençage

Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.40

Résistance à la glissance : Pendule SRT ≥ 0.50

CARACTÉRISTIQUE OPTIONNELLE FDES CERTIFIÉE

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des dalles de voirie et toiture en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES* du cycle de fabrication des modèles de dalles les plus représentatifs du marché national, soit la dalle de dimensions (500x500x50) mm, de classe T7 et s'applique à l'ensemble des productions de dalles en béton certifiées.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (mise en oeuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

La certification a pour objet d'attester que les impacts environnementaux du site de fabrication sont maîtrisés, que leur valeur est au plus égale à +10% à celles de la FDES et que les données sanitaires de la FDES sont respectées.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective des dalles de voirie et dalles de toiture en béton établie conformément à la norme NF P 01-010 (publications CERIB 246.E et 247.E publiées dans la base INIES (www.inies.fr). Les exigences de certification pour cette caractéristique sont consultables sous <http://www.cerib.com>.)

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats ⁽¹⁾

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais ⁽¹⁾

⁽¹⁾ L'indice associé est celui de la décision de première autorisation